



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CISI

Question écrite n° 41071

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation du secteur des sociétés de service et d'ingenierie en informatique et en son sein particulierement de la CISI. Il avait eu l'occasion de l'entretenir de cette situation dans une question orale du 14 decembre 1995 ; cette question s'inquietait des perspectives de demantelement et de rachat par des groupes etrangers (le britannique SEMA Group) de cette filiale du groupe CEA-Industrie. Des propos rassurants lui avaient alors ete tenus : « Le Gouvernement veillera a ce que soit retenue la solution la plus favorable a l'emploi. » Aujourd'hui, il semble que cette serenite ne soit plus de mise si toutefois elle l'a jamais ete : les offres etrangeres sur la CISI ont certes ete detournees, mais il semble que ce soit un projet de « vente par appartements » de la CISI qui soit privilegie par le Gouvernement ; une banque d'affaires est d'ores et deja mandatee pour prendre des contacts a cet effet. Aussi, il lui reitere les questions qu'il avait soulevees en decembre 1995 et lui demande plus precisement : comment il entend maintenir en France un secteur performant de l'ingenierie et des services informatiques, et en particulier dans la mouvance du secteur public ; quel projet il est en mesure de proposer pour entreprendre le redressement et le developpement de la CISI, compagnie qui sut en son temps se hisser a la pointe de ce secteur ; quelles initiatives il entend prendre pour assurer, dans ce cap difficile pour l'entreprise, la concertation la plus etroite possible entre ses services et les organisations representatives du personnel, qui, apres plusieurs demandes d'audience non satisfaites, se sentent cruellement mises a l'ecart des projections actuelles sur l'avenir de la CISI.

Texte de la réponse

Pour ce qui concerne le secteur des sociétés de services et d'ingenierie informatique (SSI) dans son ensemble, les entreprises francaises doivent preserver leur place exceptionnelle sur le marche interieur et developper leurs activites a l'international dont dependent essentiellement leurs perspectives de croissance. Cette preoccupation est justifiee par les considerations strategiques, economiques, sociales et culturelles qu'implique notre evolution vers la société de l'information. Dans ce contexte, le ministere charge de l'industrie s'attache a repondre a deux objectifs prioritaires : 1/ Favoriser, autant que faire se peut, la restructuration du secteur par voie de concentration des entreprises. Face aux pressions exterieures de toutes sortes, le principal handicap de nos entreprises est celui de leur faible taille, dont decoulent notamment une internationalisation insuffisante, des difficultes a remporter les grands marches internationaux et des capacites d'investissement limitees. A titre d'exemple, le resultat net de la société americaine Microsoft equivaut au chiffre d'affaires de la premiere SSII francaise, Cap Gemini Sogeti (11,3 GF), et que celle-ci est la seule francaise a disposer d'une implantation significative aux Etats-Unis. Dans ce cadre, la reprise des activites de CISI, par un ou plusieurs des grands groupes francais repondrait a cet objectif de restructuration : 2/ Soutenir l'effort de recherche-developpement des SSII. Le savoir-faire francais dans le domaine des technologies de l'information, qui est manifeste et justement convoite, doit etre maintenu au plus haut niveau face a l'agressivite des concurrents. Les SSII francaises ont beneficie largement du soutien du ministere de l'industrie au travers des procedures d'aide existantes (Eureka, ANVAR, appels a proposition de la direction generale des strategies industrielles YDGSII".

Cet effort en leur faveur sera poursuivi par le lancement de cette année d'un appel à propositions sur les technologies-clés du logiciel et par l'ouverture d'un « Guichet » de dépôts de projets d'expérimentation sur les autoroutes de l'information. En ce qui concerne CISI, il ne semble pas que la société ait la taille critique pour espérer être viable dans son secteur, ce qui implique son adossement à un ou plusieurs grands groupes. La solution de reprise globale par la société SEMA qui constituait une opportunité intéressante pour l'avenir de CISI et de ses salariés a été repoussée par les représentants du personnel, et a finalement été abandonnée par SEMA. Dans ce fait la cession de CISI par appartements semble être actuellement la seule solution réaliste pour préserver les acquis technologiques de l'entreprise et l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41071

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3771

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5187